



Le 8 novembre 2010

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012
Dossier Régie: R-3740-2010
Notre dossier : R000355 FE

Chère consœur,

La présente vise à répondre à votre lettre du 3 novembre par laquelle la Régie demandait au Distributeur de justifier l'amendement effectué à sa requête le 26 octobre dernier, lequel ajoutait une conclusion visant à faire approuver la prolongation pour 2011 de l'entente d'intégration éolienne.

La prolongation de l'entente d'intégration éolienne est une mesure temporaire dont l'objectif consiste à assurer la continuité de la fourniture de ce service pour 2011. Le dossier tarifaire est donc le forum le plus approprié pour la faire approuver. La preuve en fait d'ailleurs mention dans le cadre de la présentation de la stratégie d'approvisionnement 2011 (HQD-5, document 1, p. 10) et les coûts qui en découlent font partie du revenu requis de l'année 2011. Il s'agit aussi d'un sujet discuté dans le cadre des demandes de renseignements et c'est suite à une question (HQD-13, document 11, p. 18) que le Distributeur a procédé à l'amendement afin de préciser sa demande.

Il s'agit donc d'un sujet qui découle de la preuve et l'ajout d'une conclusion à la requête est juridiquement fondé et évite toute confusion. De plus, la décision tarifaire est habituellement rendue à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, soit au moment où la prolongation de l'entente d'intégration entrera en vigueur. Bref, le traitement de cette question dans le dossier tarifaire participe d'une saine administration des dossiers du Distributeur et de l'allègement réglementaire.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser
ÉF/js

c.c.: Intervenants